

Lettre du SAGE

vallée du Commerce

FÉVRIER 2013

NUMÉRO 3

Edit'eau



2013 est une année clé pour la gestion de l'eau de la vallée du Commerce : rédaction des documents du SAGE, finalisation du Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration des cours d'eau (PPER), réalisation d'une interconnexion d'eau potable pour alimenter le secteur de Gruchet/Bolbec/Saint-Antoine-la-Forêt impacté par la pollution de la nappe phréatique, etc.

Alors que le PPER permet d'avoir un diagnostic complet et précis de l'état des cours d'eau et de définir les priorités d'actions ; le SAGE révisé va arrêter la stratégie à adopter pour améliorer la gestion locale de l'eau. L'objectif global à poursuivre est fixé à l'échelle Européenne : atteindre le bon état des eaux, de surface et souterraines. La dernière étape de la révision du SAGE est engagée, et je vous convie à participer à la concertation afin que les orientations choisies et les actions envisagées soient en accord avec votre réalité. Toutes les questions ayant un lien avec la gestion de l'eau seront débattues : lutte contre les inondations, gestion des ruissellements, protection et qualité de la ressource en eau, amélioration de l'assainissement, prélèvements d'eau...

Ce troisième numéro de la Lettre du SAGE vous est présenté afin de vous faire découvrir le service Rivières qui agit pour les cours d'eau de la vallée du Commerce, de vous tenir informés du déroulement de la révision du SAGE, de l'état d'avancement des études de protection de nos bassins d'alimentation de captages et de vous présenter la Charte de la FREDON.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Didier Féron

Président de la commission locale de l'eau
Vice-président de la Communauté
de Communes Caux Vallée de Seine



Sommaire

p. 2 et 3 **DOSSIER**

**Le service Rivières œuvre
sur nos cours d'eau**

p. 4

**Les bassins d'alimentation de captages
La charte d'entretien des espaces verts
de la FREDON**



LE SERVICE RIVIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX VALLÉE DE SEINE

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le service Rivières est composé d'une responsable, d'une assistante, d'un coordinateur et de deux agents d'entretien.

Dans le métier « agent d'entretien rivières », les tâches sont très diversifiées : faucardage, débroussaillage, élagage, ramassage des déchets, suivi et contrôle des hauteurs d'eau et des zones sensibles. Ils réalisent également des travaux de restauration des berges : retalutage, mise en place de fascines, tressage...

Ce sont des acteurs de la protection de l'environnement qui s'investissent avec passion.

CHIFFRES-CLÉS (rapport d'activités en 2011)

13 km
de faucardage

18 km
de débroussaillage

1,3 km
de berges restaurées

60 000 €
de budget de fonctionnement*

500 000 €
de budget d'investissement*

* hors subventions des partenaires

Le service Rivières restaure et réalise un entretien écologique sur les 52 kilomètres de cours d'eau gérés par la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine. Le service procède à différentes interventions techniques en accord avec la législation : la nouvelle loi sur « l'Eau et les Milieux Aquatiques » de 2006. Les travaux d'entretien et de restauration respectent les avis des services de l'Etat (délégation interservices de l'eau de Seine Maritime) et surtout les mesures réglementaires du Code de l'Environnement.

Les opérations d'entretien sont les suivantes : un faucardage manuel et mécanique raisonné du lit mineur, un débroussaillage sélectif des berges (la préservation des hélophytes), la taille douce de la ripisylve.

LES ENJEUX DE LA VALLÉE DU COMMERCE

1 - ÉCOLOGIQUE

Reconquérir les milieux aquatiques et accroître la biodiversité.

2 - HYDROMORPHOLOGIQUE

Laisser évoluer de manière naturelle des portions de cours d'eau.

3 - SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PAYSAGER

Développer la conscience et la valeur même des milieux naturels et des paysages de la Vallée du Commerce.

■ Ne pas confondre faucardage et curage !

Le faucardage est une opération de fauchage des végétaux qui bordent les cours d'eau, afin de garantir le bon écoulement des eaux, d'éviter l'étouffement de la rivière lié aux problèmes d'oxygène et aux excès de matières organiques.

Le curage d'un cours d'eau est une opération dont l'objectif est d'enlever les sédiments qui s'accumulent : dans le lit des cours d'eau, dans les zones où le courant se ralentit brutalement. C'est une ancienne méthode qu'il faut aujourd'hui proscrire !

■ Qu'est-ce que le lit mineur ?

Le lit mineur d'un cours d'eau est la partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes.

■ Une hélophyte, c'est quoi ?

Une plante est hélophyte lorsqu'elle est enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes. De tels végétaux prospèrent dans les zones humides (carex, iris..).

■ Ripisylve ?

La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau (aulne, saule..).

Les activités principales de l'équipe rivières

LA SURVEILLANCE HEBDOMADAIRE DES RIVIÈRES

Les agents réalisent un contrôle régulier des rivières et des ouvrages bloquants de type « buses ou pont ». Cette surveillance est nécessaire pour éviter les inondations sur les secteurs urbanisés.

L'ENTRETIEN RAISONNÉ DU LIT DE LA RIVIÈRE ET DES BERGES



Taille douce des arbres sur le parcours
Robert Debas à Notre-Dame-de Gravenchon.

Le service rivières limite les actions d'entretien sur les cours d'eau. Il suit les orientations environnementales des différents partenaires et financeurs (Agence de l'Eau, Département et services de l'Etat) et réalise une taille douce et/ou l'abattage sélectif de la végétation selon des critères précis :

- sélection des essences adaptées,
- favorisation de l'ombrage, facteur non négligeable limitant le développement excessif de la végétation aquatique et le réchauffement de l'eau,
- protection des berges par le système racinaire de la ripisylve permettant de lutter contre les érosions de berge.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE BERGES : ZOOM SUR UN CHANTIER DE L'ANNÉE 2012

Depuis la création du SAGE et du Syndicat des Rivières de la Vallée du Commerce, l'équipe rivières a toujours effectué des travaux de restauration de berges en régie.

En janvier et février, le service Rivières et le service Eaux de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine ont collaboré sur un projet de renaturation de l'ancienne station d'épuration de Lillebonne.

Le chantier s'est déroulé en plusieurs étapes :

Dans une première phase, une entreprise est intervenue pour l'abattage des peupliers (essence inadaptée en bord de berge).

Ensuite, le service Rivières a procédé à la remise en état de la berge sur 150 m en rive droite.

En mars, des plantations d'arbres (aulne, bouleau, érable sycomore et frêne) ont été placées pour valoriser le site.

Chantier de l'ancienne station d'épuration de Lillebonne



Avant

Après

LES CONTRAINTES RENCONTRÉES PAR LE SERVICE

■ Le faux-cresson : une plante autochtone envahissante



Creux de l'abri bus à Radicâtel

Depuis 2009, les rivières sont largement colonisées par le faux cresson : cette plante locale est devenue envahissante. Le secteur de Radicâtel est le plus touché sur le territoire : la moitié de son linéaire est colonisée soit environ 1 km sur 2,5 km.

De ce fait, les travaux d'entretien ont changé et restent sous autorisation des services de l'Etat. D'un faucardage manuel, nous sommes passés à un arrachage mécanique du faux cresson sur le chenal central de la rivière et dans les creux de Radicâtel.

Ces travaux de faucardage nécessitent la location d'une pelle à chenilles longue portée. Les coûts d'évacuation et de traitement des herbiers sont énormes. En 2012, le traitement des herbiers est estimé à 200 tonnes.

■ Les déchets en milieu urbain :



La grille de la piscine de Bolbec est bouchée régulièrement par les végétaux et les déchets (bouteilles).

L'équipe rivière dédie une partie de son temps au ramassage de divers déchets en rivière ou sur les berges (déchets verts, ordures ménagères, mobylette, vélos, canettes, ...), alors qu'elle pourrait le consacrer à l'amélioration du milieu. **La rivière n'est pas une poubelle !**

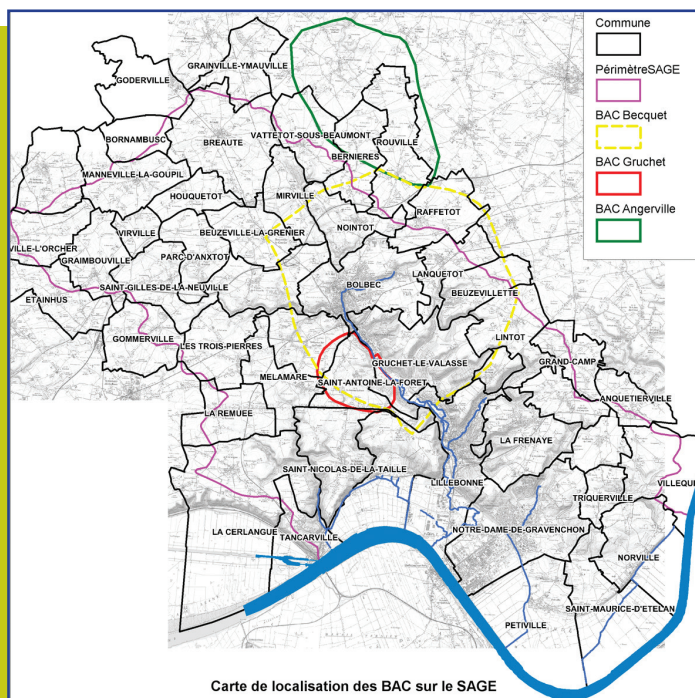
Point d'étape sur l'avancement des études Bassin d'Alimentation des Captages (BAC)

le BAC d'Angerville Bailleul / St Maclou la Brière a été délimité le 19 février 2010 par arrêté préfectoral. Il s'étend de la commune de Bernières au sud, jusqu'à Angerville Bailleul au nord.

A ce jour, les diagnostics des activités (agricole, collectivités, artisanat) du territoire sont en cours de réalisation. Suite à ce travail, un programme d'action sera défini en concertation avec les acteurs.

Le BAC de Gruchet a été délimité le 31 décembre 2009 par arrêté préfectoral. Il regroupe les communes de Gruchet le Valasse, Bolbec, St Eustache la Forêt, St Antoine la Forêt, Mélamare et St Nicolas de la Taille. La phase diagnostic des activités est terminée, cependant l'élaboration du programme d'actions est suspendue suite à la pollution des forages à la N-Nitrosomorpholine.

La phase de délimitation du BAC du Becquet est elle aussi suspendue suite à la pollution à la N-Nitrosomorpholine. Des investigations supplémentaires ont été réalisées par la CODAH début décembre sur les sources du Commerce. Elles préciseront les limites entre le BAC d'Yport, du Becquet et de Gruchet et ensuite le diagnostic des activités pourra débuter.



Carte de localisation des BAC sur le SAGE

La Charte d'entretien des espaces verts de la FREDON

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles est un organisme œuvrant dans le domaine de la santé des végétaux et la surveillance biologique du territoire, en zone agricole et non agricole. La FREDON a notamment une mission d'appui technique auprès des collectivités, visant à concilier les pratiques d'entretien des espaces avec la préservation de l'environnement, en particulier le désherbage.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, la FREDON a développé une charte d'entretien des espaces publics, car le désherbage est la pratique phytosanitaire la plus polluante.

CETTE CHARTE COMPORTE TROIS NIVEAUX D'ENGAGEMENT :

Traiter mieux : en connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement. Les élus et leurs personnels sont formés, leurs pratiques sont auditées. Par la suite, la commune s'engage à se mettre en conformité sur un délai d'un an.

Traiter moins : en raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée, en faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces. Sans contraintes de délai.

Ne plus traiter du tout chimiquement : la municipalité s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir son territoire.

La protection de la ressource en eau est une priorité.
L'engagement des collectivités dans cette démarche est un des leviers pour la reconquête de la qualité des eaux.

Ainsi vous pouvez contacter Loïc BATTEMENT
(Animateur pour la protection de la ressource)
au 02 32 84 41 39 ou par mail : l.batement@cauxseine.fr
pour les modalités de l'adhésion.

Damien MERCIER pour La FREDON au 02 32 82 96 09
ou par mail : damien.mercier@fredon-hn.com